

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

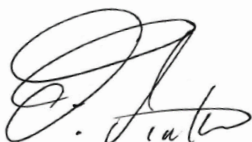
AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, Les Constructions S. Marcoux inc. a déposé une demande pour la propriété située au 6368 rue Principale, lots, 3 592 458 et 3 592 459 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 11.1.3.2, cette demande vise à permettre l'aménagement d'une allée d'accès avec une largeur de 5.5 mètres au lieu de 6 mètres tel que prescrit.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 2 juin, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Autorisation d'implanter une allée d'accès à 5.5 mètres de largeur au lieu de 6,0 mètres

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quinzième jour du mois
de mai en l'an deux mille vingt-six.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le quinzième jour de mai 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour du mois de mai en l'an deux mille vingt-six.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier